



ROYAUME DU MAROC

**Ministère de l'Enseignement Supérieur,
de la Formation des Cadres
et de la Recherche Scientifique**

Deuxièmes Assises Nationales Pédagogiques

**Document de travail
Master et Master Spécialisé**

The title is presented on a parchment-like background with a double-line border and rounded corners. The word "Formations" is in a smaller, blue, 3D-style serif font, positioned above the word "Master", which is in a larger, bold, blue, 3D-style serif font.

Formations
Master

SOMMAIRE

I- INTRODUCTION

II- MASTER

- 1. Objectifs**
- 2. Conditions d'accès et pré-requis**
- 3. Organisation des enseignements**
- 4. Canevas type de formation**
 - 4.1 Filière Nationale Master
 - 4.2 Filière Nationale Master spécialisé
- 5. Cahier des Normes Pédagogiques Nationales (Master)**
- 6. Cahier descriptif de la filière Master**

Introduction

1. INTRODUCTION

Les premières assises Nationales pédagogiques de Marrakech, tenues les 16 et 17 janvier 2003, ont abouti à l'adoption de l'architecture pédagogique globale basée sur le système LMD. Elles ont permis également l'adoption du CNPN et des descriptifs des modules et filières pour les quatre premiers semestres de la licence.

A l'issue de ces assises, les projets de filières proposés en 2002 par les universités ont fait l'objet d'une harmonisation qui a abouti à l'élaboration des filières nationales types pour les quatre premiers semestres de la licence.

Les filières nationales types ont été conçues pour permettre à l'étudiant l'acquisition d'une formation de base dans la discipline de la filière et des outils nécessaires à la poursuite des études universitaires. Elles permettent également, selon une démarche progressive, l'acquisition de savoir et de savoir-faire tout en offrant des possibilités de passerelles et de réorientation..

S'inscrivant dans la continuité de ces réalisations, les deuxièmes assises Nationales Pédagogiques visent :

- La définition des objectifs de la licence et du Master.
- L'élaboration du canevas-type de formation pour:
 - ✓ Les 5^{ème} et 6^{ème} semestres de la licence.
 - ✓ Le Master.
- L'élaboration du CNPN pour :
 - ✓ La Licence (complément pour le 5^{ème} et 6^{ème} semestres)
 - ✓ Le Master.
- L'élaboration des descriptifs :
 - ✓ Des 5^{ème} et 6^{ème} semestres de licence.
 - ✓ Du Master.

1. OBJECTIFS DU MASTER

- ◆ Le programme de cycle Master a pour objectifs la formation de cadres supérieurs avec un haut niveau de qualification. Il prépare aussi à la poursuite des études Doctorales.
- ◆ Deux types de Master sont offerts :
 - ✓ Un Master, à finalité recherche, préparant principalement aux études doctorales.
 - ✓ Un Master spécialisé, à finalité principalement professionnelle
- ◆ Le Master a pour objectifs de :
 - ✓ Offrir une formation approfondie de haut niveau dans une spécialité donnée.
 - ✓ Préparer et initier les étudiants aux activités de recherches.
 - ✓ Renforcer les outils et méthodes de travail.
- ◆ Le Master spécialisé est conçu dans l'objectif de :
 - ✓ Acquérir une spécialisation pointue et une haute qualification dans le marché de l'emploi
 - ✓ Doter les étudiants de compétences idoines pour la résolution de problèmes concrets.
 - ✓ Répondre aux besoins spécifiques dans les domaines émergents.

2. ORGANISATION DE LA FILIERE MASTER

- ◆ Le Master et le Master spécialisé sont organisés en quatre semestres après la licence. Ils comprennent chacun :
 - ✓ Deux semestres d'études fondamentales, spécifiques au caractère du Master.
 - ✓ Deux semestres :
 - d'approfondissement pour le Master.
 - de professionnalisation pour le Master spécialisé.
- ◆ Après validation des deux premiers semestres du cycle Master, le diplôme de maîtrise (Bac +4) peut être délivré à la demande des intéressés.

3.CONDITIONS D'ACCES ET PRE-REQUIS (Master)

- l'accès aux formations conduisant au diplôme de Master est ouvert :
 - ✓ Aux titulaires de la licence dans le domaine de formation du Master ou d'un diplôme reconnu équivalent.
 - ✓ Aux titulaires de diplômes (assortis du baccalauréat) pris en dispense de la licence et satisfaisant aux pré-requis précisés dans les descriptifs de la formation. L'accès se fait sur étude de dossier.
- Des pré-requis spécifiques sont élaborés par l'équipe chargée de l'encadrement pédagogique et adoptés selon les dispositions de la loi 01-00.
- Les pré-requis doivent aider l'étudiant à mieux réussir la filière de formation choisie.
- Les pré-requis peuvent être de plusieurs types : isolés ou groupés.

A titre d'exemple :

- Les notes obtenues dans certains modules importants pour la filière choisie.
- L'acquisition de certains modules ou composantes de modules destinés à préparer l'étudiant à la filière choisie mais ne faisant pas obligatoirement partie des modules de la filière validée.
- Les acquis professionnels pour les candidats venant du monde du travail.

3. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

- Un semestre est composé de 4 modules
- Le volume horaire minimum d'un module est de 75h.
- Le volume horaire minimum d'un semestre est de 360h.

- Une filière Master est composée de 3 blocs de modules :
 1. Le bloc de modules majeurs, composé d'enseignements généraux ou spécifiques dans la spécialité du Master. Ce bloc, stage compris, représente 70 à 80 % du volume horaire global de la filière.
 2. Le bloc de modules "outils " spécifiques (Langues appliquées, Communication spécifique, Gestion, Nouvelles Technologies et autres), représente 15 à 20% du volume horaire global de la filière.
 3. Le bloc de modules complémentaires est constitué de modules de spécialisation ou d'ouverture en forte relation avec le domaine de spécialisation. Ce bloc représente 5 à 10 % du volume horaire global de la filière.

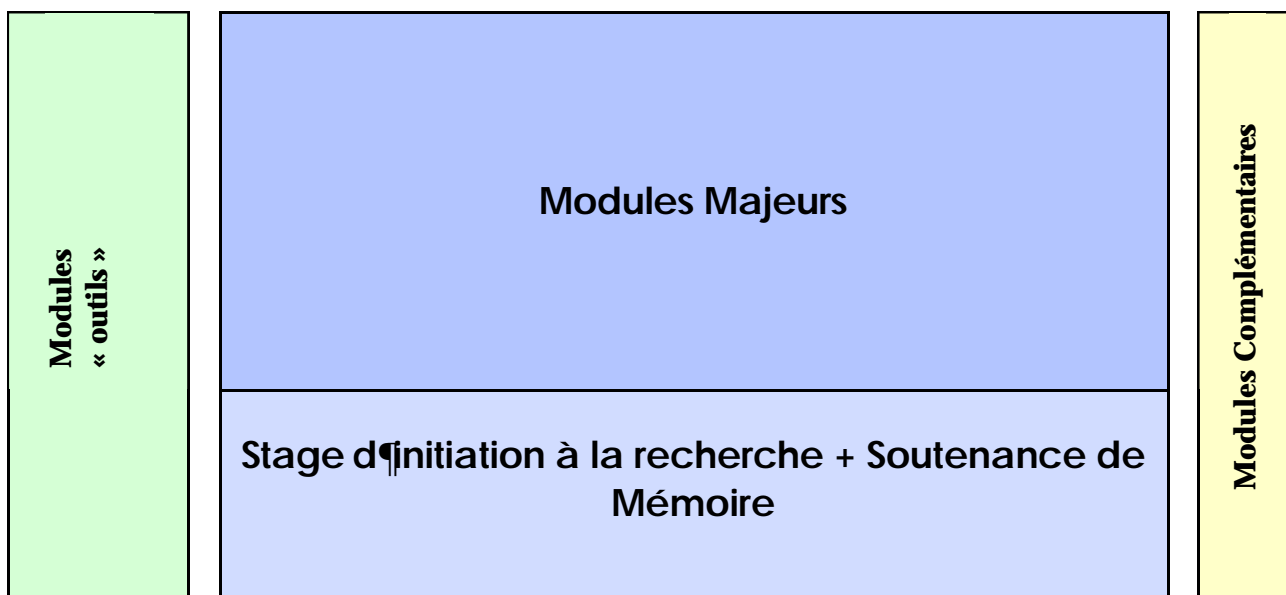
- Un stage d'initiation à la recherche, avec soutenance de mémoire est obligatoire pour le Master. Son volume horaire est de 20 à 25% du volume horaire global.

- Un stage en milieu professionnel (entreprises, établissements publics, administration ...) avec soutenance du projet de fin d'études est obligatoire pour le Master spécialisé. Son volume horaire est 20 à 25% du volume horaire global.

4. Canevas type de formation Master 4 semestres

:

4.1 Filière Master



| | |
|------------------------|---|
| Modules Majeurs | Enseignement général ou spécifique dans la spécialité du Master |
|------------------------|---|

| | |
|---------------------------|---|
| Modules « outils » | Enseignement des langues appliquées, de la Communication spécifique, des Nouvelles technologies appliquées, de Gestion et autres. |
|---------------------------|---|

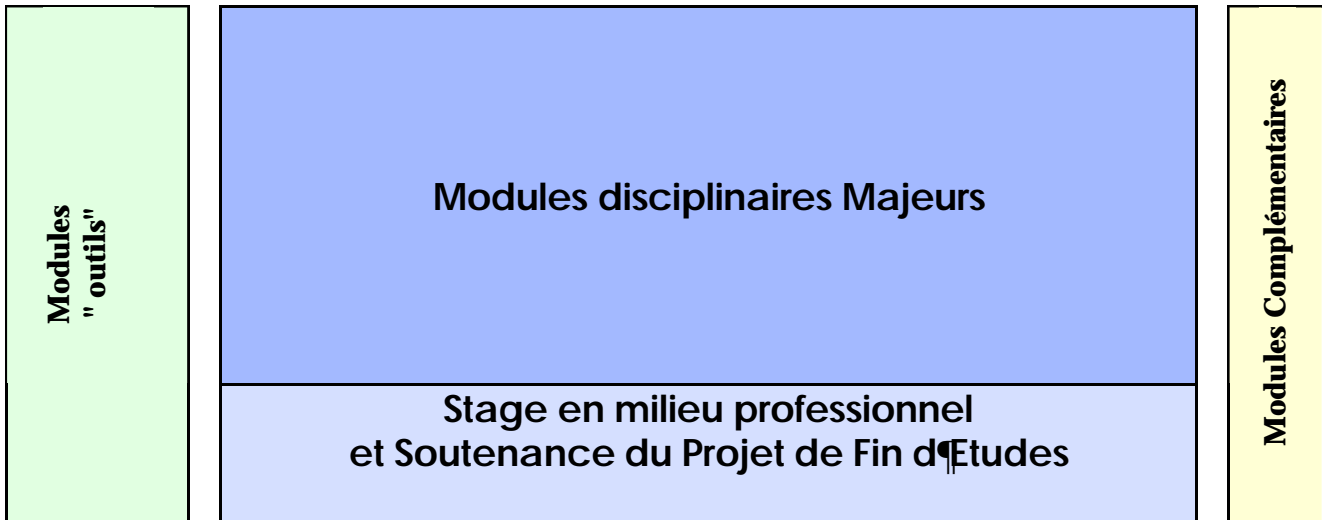
| | |
|--------------------------------|---|
| Modules Complémentaires | Sont des modules de spécialisation ou d'ouverture en forte relation avec le domaine de spécialisation |
|--------------------------------|---|

Caractéristiques des quatre semestres

| Nature des modules | Nombre de modules | Volume horaire |
|---|-------------------|------------------------------------|
| Modules Majeurs | 8 à 9 | 50 – 55 % du volume horaire global |
| Stage en entreprise et projet de fin d'études | 3 à 4 | 20 – 25% du volume horaire global |
| Sous-total | 12 | 70- 80% du volume horaire global |
| Module outils " | 2 à 3 | 15-20 % du volume horaire global |
| Modules Complémentaires | 1 à 2 | 5 – 10 % du volume horaire global |
| Sous-total | 4 | 20 – 30% du volume horaire global |
| Total | 16 | 1440h minimum |

Filière Nationale Master : 4 semestres

4.2 Filière Master spécialisé :



| | |
|---------------------------------------|---|
| Modules disciplinaires Majeurs | Enseignement général et professionnalisant dans la spécialité du Master |
|---------------------------------------|---|

| | |
|--------------|---|
| Stage | Le stage en entreprise peut également se faire dans une entreprise privé, publique ou semi-publique dans une administration, collectivités locales... |
|--------------|---|

| | |
|-------------------------|--|
| Modules outils " | Enseignement des langues appliquées, de la Communication spécifique, Techniques de Gestion, Nouvelles technologies et autres |
|-------------------------|--|

| | |
|--------------------------------|--|
| Modules Complémentaires | Sont constitués de modules de spécialisation ou d'ouverture en forte relation avec le domaine de spécialisation. |
|--------------------------------|--|

Caractéristiques des quatre derniers semestres du Master

| Nature des modules | Nombre de modules | Volume horaire |
|---|-------------------|------------------------------------|
| Modules Majeurs | 8 à 9 | 50 – 55 % du volume horaire global |
| Stage en milieu professionnel et projet de fin d'études | 3 à 4 | 20 – 25% du volume horaire global |
| Sous-total | 12 | 70- 80% du volume horaire global |
| Module outils " | 2 à 3 | 15-20 % du volume horaire global |
| Modules Complémentaires | 1 à 2 | 5 – 10 % du volume horaire global |
| Sous-total | 4 | 20 – 30% du volume horaire global |
| Total | 16 | 1440h minimum |

Cahier des Normes Pédagogiques Nationales

(CNPN)

Master

5. Normes Modules et Filières

5. 1. Normes Modules (MD)

| | |
|--|--------------------|
| Définition | MD 1 |
| <p>Le module est l'unité fondamentale du système de formation. Il comprend un à quatre éléments de module qui peuvent être enseignés dans une ou plusieurs langues. Un élément de module peut être soit une matière enseignée sous forme de cours théoriques et/ou de travaux dirigés et/ou de travaux pratiques, soit une activité pratique consistant en travaux sur le terrain <u>ou</u> projet, <u>soit</u> un stage. Les différents éléments d'un module constituent une unité cohérente.</p> <p>Une activité pratique peut constituer une partie d'un module, un module entier ou plusieurs modules.</p> | |
| Intitulé | MD 2 |
| <p>L'intitulé d'un module reflète son contenu et ses objectifs.</p> | |
| Volume horaire d'un module d'enseignement | MD 3 |
| <p>Un module d'enseignement s'étale sur un semestre et correspond à un volume horaire minimum de 75 heures d'enseignement et d'évaluation.</p> | |
| Durée d'une activité pratique | MD 4 |
| <p>La durée d'une activité pratique correspondant à un module est comprise entre 20 et 25 jours ouvrables.</p> | |
| <u>Stage</u> | <u>MD 5</u> |
| <p><u>Un stage d'initiation à la recherche est obligatoire dans le cas d'un Master. Il représente 20 à 25% du volume horaire global de la filière.</u></p> <p><u>Un stage en entreprise et un projet de fin d'études sont obligatoires dans le cas d'un Master spécialisé. Ils représentent 20 à 25% du volume horaire global de la filière.</u></p> <p><u>Le stage / projet de fin d'étude font l'objet d'un mémoire et d'une soutenance devant un jury.</u></p> <p><u>Le stage d'initiation à la recherche et le stage en entreprise sont équivalents, chacun, au minimum, à 1 semestre.</u></p> | |
| Domiciliation | MD 6 |
| <p>Un module relève d'un département. Cependant, d'autres départements peuvent y contribuer.</p> | |
| Responsable du module | MD 7 |
| <p>Le responsable d'un module appartient au département d'attache du module et il est désigné par ses collègues de l'équipe pédagogique qui assure l'encadrement du module.</p> | |
| Descriptif de module | MD 8 |

| |
|---|
| <p>Le module fait l'objet d'un descriptif détaillé précisant en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les objectifs ; - les pré-requis éventuels ; - les éléments du module et leurs contenus ; - les modalités d'organisation des activités pratiques ; - la démarche didactique et les moyens pédagogiques requis pour son enseignement ; - les modes d'évaluation appropriés ; - la méthode de calcul de la note du module ; <p>le nom du responsable du module.</p> |
|---|

5. 2. Normes Filières (FL)

| | |
|---|-------------|
| Définition | FL 1 |
| <p>Une filière est un cursus de formation comprenant un ensemble cohérent de modules pris dans un ou plusieurs champs disciplinaires et ayant pour objectif de faire acquérir à l'étudiant des connaissances, des aptitudes et des compétences.</p> | |

| | |
|--|-------------|
| Intitulé | FL 2 |
| <p>L'intitulé reflète les objectifs et le contenu de la filière.</p> | |

| | |
|--|-------------|
| Composition | FL 3 |
| <p>Une filière de Master comporte quatre semestres après la Licence : deux semestres d'études fondamentales et deux semestres d'approfondissement ou <u>de spécialisation</u>.</p> <p><u>Une filière Master est composée de 3 blocs de modules :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Le bloc de modules majeurs, composé d'enseignements généraux dans la spécialité du Master ou spécifiques à cette spécialité. Ce bloc, stage compris, représente en moyenne 70 à 80 % du volume horaire global de la filière.</u> 2. <u>Le bloc de modules "outils" nécessaires à la formation (Langues appliquées, Communication spécifique, Gestion, Nouvelles Technologies et autres), représentent 15 à 20% du volume horaire global de la filière.</u> 3. <u>Le bloc de modules complémentaires, constitué de modules de spécialisation ou d'ouverture en forte relation avec le domaine de spécialisation. Ce bloc représente 5 à 10 % du volume horaire global de la filière.</u> | |

| | |
|--|-------------|
| Composition d'un semestre | FL 4 |
| <p>Chaque semestre comprend au moins 3 modules avec un volume horaire global semestriel de 360 heures minimum.</p> | |

| | |
|---|-------------|
| Cohérence | FL 5 |
| <p>Les objectifs et les contenus des modules composant une filière sont cohérents</p> | |

avec les objectifs de cette filière.

| Passerelles | FL 6 |
|---|-------------|
| <p>Toute filière prévoit des passerelles avec d'autres filières afin de permettre à un étudiant, tout en conservant ses acquis, de se réorienter au sein d'un même établissement ou d'un établissement à un autre.</p> <p>l'accès aux formations conduisant au diplôme de Master est ouvert :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Aux titulaires de la licence dans le domaine de formation du Master ou d'un diplôme reconnu équivalent.✓ Aux titulaires de diplômes (assortis du baccalauréat) pris en dispense de la licence et sur étude de dossier . <p>et satisfaisants les critères d'admission définies par les universités et précisés dans les descriptifs de la formation</p> | |

| Domiciliation | FL 7 |
|---|-------------|
| <p>Une filière est rattachée administrativement à un établissement universitaire et elle est conforme à la vocation et aux missions de cet établissement. Ses modules peuvent être assurés par un ou plusieurs départements, voire plusieurs établissements d'enseignement supérieur.</p> | |

| Coordonnateur pédagogique | FL 8 |
|---|-------------|
| <p>Le coordonnateur pédagogique d'une filière est un professeur de l'enseignement supérieur (ou, à défaut, un professeur habilité) qui appartient à l'établissement d'attache de la filière et qui est désigné par le chef d'établissement, sur proposition des responsables des modules de la filière.</p> | |

| Demande d'accréditation (descriptif de filière) | FL 9 |
|---|-------------|
| <p>La demande d'accréditation d'une filière est présentée sous forme d'un descriptif détaillé précisant notamment * :</p> <ul style="list-style-type: none">- les objectifs de la formation ;- les pré-requis d'accès ;- la liste ordonnée des modules ;- les noms du coordonnateur pédagogique de la filière et des responsables des modules et des intervenants dans la formation ;- la liste des partenaires ;- <u>la durée des stages et/ou projets de fin d'études.</u>- les moyens logistiques et matériels disponibles ;- les débouchés de la formation.- <u>Les retombées de la formation.</u>- <u>Les axes de recherche pour le Master</u>- <u>L'articulation du Master avec les filières de licence</u>- <u>L'association du secteur socio-professionnel dans l'élaboration et l'encadrement de la formation dans le cas d'un Master spécialisé.</u> | |

La demande d'accréditation est proposée par le Conseil de l'établissement d'attache et est adoptée par le Conseil de l'université et transmise au ministère.

**Les descriptifs des modules de la filière doivent être joints au descriptif de la filière.*

| | |
|---|--------------|
| Accréditation | FL 10 |
| L'accréditation est accordée par le ministère après avis de la CNCES. L'accréditation est accordée pour une durée de (deux, <u>trois</u>, quatre années). Elle est renouvelable après évaluation. | |

5.3. Normes Régime des Etudes et Evaluations (RG)

| | |
|--|-------------|
| Durée des cycles | RG 1 |
| Le cycle du Master comprend quatre semestres après la Licence. | |
| Année universitaire | RG 2 |
| L'année universitaire est composée de 2 semestres comprenant chacun 16 semaines d'enseignement et d'évaluation. | |
| Conditions d'accès | RG 3 |
| <p><u><i>a- accès aux formations Master</i></u></p> <p><i>L'accès aux formations conduisant au diplôme de Master est ouvert aux titulaires de la licence dans le domaine de formation du Master ou d'un diplôme reconnu équivalent satisfaisant les critères d'admission précisés dans le descriptif de la formation.</i></p> <p>Des conditions pédagogiques spécifiques sont élaborées par l'équipe chargée de l'encadrement pédagogique et adoptées conformément aux dispositions de la loi 01-00. Ces conditions sont spécifiées dans le descriptif de la filière.</p> <p><u><i>b- Inscription à un module :</i></u></p> <p><i>L'inscription à un module nécessite la satisfaction des pré-requis éventuels spécifiés dans le descriptif du module.</i></p> | |
| Evaluation | RG 4 |
| L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour chaque module s'effectue sous forme de contrôle continu qui peut prendre la forme d'examens, de tests, de devoirs, d'exposés, de rapports de stage ou de tout autre moyen de contrôle. Toutefois, si besoin est, outre le contrôle continu un examen final pondéré peut être organisé. | |
| Règlement de l'évaluation | RG 5 |
| Chaque établissement élabore un règlement de l'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences qui est porté à la connaissance des étudiants. Ce règlement porte, entre autres, sur les modalités d'évaluation, les fraudes, les retards, les absences et les modalités de consultation des copies par les étudiants. | |
| Note de module | RG 6 |
| La note d'un module est une moyenne pondérée des différentes évaluations du module ou des éléments qui le composent. La pondération tient compte de la nature de l'évaluation et des volumes horaires des différentes composantes ainsi que de leur nature. | |
| Validation de module | RG 7 |
| Un module est validé si sa note est supérieure ou égale à 10 sur 20 et si aucune note de l'un des éléments le composant n'est inférieure à une note limite précisée dans le descriptif de ce module. | |

| | |
|---|--------------|
| Rattrapage | RG 8 |
| Les étudiants n'ayant pas validé un module et ayant obtenu une note à ce module supérieure ou égale à 7 sur 20 sont autorisés à passer un contrôle de rattrapage selon les modalités arrêtées par chaque université. Ils peuvent conserver, pour ce rattrapage, les notes obtenues dans les éléments du module qui sont supérieures ou égales à 10 sur 20. | |
| Réinscription à un module | RG 9 |
| L'université fixe les conditions de réinscription à un module non validé | |
| Conditions pour l'obtention du diplôme | RG 10 |
| <i>Une filière de cycle Master est validée si tous les modules de la filière sont validés.</i> | |
| Une filière validée donne droit au diplôme correspondant. | |
| Mentions | RG 11 |
| Le diplôme de fin de cycle est délivré avec l'une des mentions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - « Très bien » si la moyenne générale des notes des modules est au moins égale à 16 sur 20 ; - « Bien » si cette moyenne est au moins égale à 14 sur 20 et inférieure à 16 sur 20 ; - « Assez bien » si cette moyenne est au moins égale à 12 sur 20 et inférieure à 14 sur 20 ; - « Passable » si cette moyenne est au moins égale à 10 sur 20 et inférieure à 12 sur 20. | |
| Intitulés des diplômes nationaux | RG 12 |
| <i><u>Les filières du cycle Master validées sont sanctionnées selon le cas soit par le Diplôme de Master soit par le Diplôme de Master spécialisé.</u></i> | |
| Jury du diplôme de Master | RG 13 |
| Pour chaque filière, le jury des délibérations pour l'attribution du diplôme est composé du coordonnateur pédagogique de la filière, président, des responsables des modules de la filière, d'autres participants dans la formation. Le jury, après délibérations, arrête la liste des étudiants admis au diplôme de la filière et attribue les mentions. | |
| Effectifs des étudiants | RG 14 |
| <i><u>Les effectifs des étudiants inscrits dans une filière Master doit être compris entre 15 et 30 étudiants.</u></i> | |